

LES PAPILLONS DE JOUR

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE



L'agence de communication globale, « Les Papillons de Jour », est aussi une Entreprise Adaptée engagée qui milite au quotidien pour une société plus inclusive. Entretien avec Katia Dayan, Présidente et Fondatrice.

Pourquoi avoir fondé Les Papillons de Jour ?

Au cours de ma carrière, j'ai pu constater que les compétences professionnelles des personnes en situation de handicap n'étaient que très peu valorisées dans le monde de l'entreprise. Mon leitmotiv : combattre les préjugés, valoriser les compétences, casser les tabous. Nous en faisons l'expérience tous les jours, le handicap n'est pas toujours un frein à la réussite d'une carrière professionnelle. Nous avons la chance de travailler avec des clients qui nous font confiance et qui partagent cette démarche et cette vision d'une société plus égalitaire que nous construisons ensemble.

Pourquoi ce nom « Les Papillons de Jour » ?

Tout comme l'être humain, chaque papillon est unique. L'entreprise adaptée peut être comparée à la chrysalide qui permet au papillon de s'envoler. Nous sommes une passerelle vers l'emploi qui permet aux salariés en situation de handicap d'évoluer vers le milieu dit « ordinaire ». Symbole de la liberté, le papillon est aussi celui de la vie, de la joie, de la légèreté, de la couleur. Nous sommes finalement tous des papillons de jour.

Quelles sont les spécificités de l'agence ?

Notre groupe est composé aujourd'hui de 3 agences présentes à Rouen, Boulogne-Billancourt et Ajaccio. Afin de répondre aux besoins croissants et divers de nos clients, nous avons développé une large palette d'activités : agence de communication globale, expert en communication interne sur les sujets de la RSE, plateforme de mise en relation professionnelle, et offre multi-services.

Vous vous apprêtez également à lancer une plateforme de recrutement. De quoi s'agit-il ?

En effet, le service Atlas Jobs a été imaginé suite à de nombreux retours de nos clients qui nous ont confié faire face à de grandes difficultés dans le recrutement des personnes en situation de handicap. Pour répondre à ce besoin concernant l'Obligation d'Emploi

des Travailleurs Handicapés, nous avons conçu cette plateforme de mise en relation professionnelle pour faire naître des rencontres entre des candidats et nos entreprises partenaires. Ce service sera lancé avant l'été.

Pourquoi les entreprises ont-elles tout intérêt à faire appel à vos services ?

Nous permettons aux entreprises de remplir une partie de leur OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés). En effet, la loi impose aux entreprises de plus de 20 salariés de compter dans leur effectif 6 % de travailleurs en situation de handicap. Si ce n'est pas le cas, elles doivent s'acquitter d'une taxe versée à l'AGEFIPH. En collaborant avec les Papillons de Jour, l'entreprise remplit une partie de cette obligation légale.

Quels sont les changements auxquels les entreprises doivent s'attendre suite à la mise en place de la nouvelle loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ?

Les Papillons de Jour vont accompagner les entreprises pour les guider dans la mise en œuvre de leurs actions face aux nouvelles règles. Nous avons rencontré plusieurs instances dirigeantes pour leur faire part de nos spécificités et des attentes des entreprises face à ces nouveaux défis. En effet, plusieurs changements sont dans les tuyaux et seront effectifs dès la DOETH de l'année 2020 (en 2021). Par exemple un groupe possédant plusieurs entreprises de moins de 20 salariés sera dorénavant assujéti à la taxe AGEFIPH si la somme totale de son effectif est supérieure à 20 salariés. Les démarches seront simplifiées et se feront par la DSN. Les accords de branche seront limités à 3 ans et renouvelables une seule fois. D'autres mesures concernant directement les entreprises adaptées sont en attente comme la suppression des unités bénéficiaires qui seront remplacées par un pourcentage directement déductible du montant de la prestation effectuée en sous-traitance. N'hésitez pas à consulter directement notre site internet pour suivre ces actualités.